

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°16-2026

OBJET :

**ACCES
INTERDIT
PARKING
MAIRIE-SALLE
POLYVALENTE**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant les travaux d'aménagement des abords du futur groupe scolaire

Considérant la demande faite par l'entreprise BBTP 8 Route de Forfry 77165 SAINT SOUPLÉTS pour travaux VRD situé parking de la mairie-salle polyvalente 77580 COULOMMES.

Considérant l'importance des travaux

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au parking de la mairie-salle polyvalente,

Vu l'urgence,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : à partir du 3 août 2026 pour toute la durée des travaux

Le parking de la Mairie-Salle Polyvalente sera interdit d'accès à toutes personnes non autorisées.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'entreprise BBTP

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Une autorisation est donnée pour le passage de véhicules de chantier de plus de 3,5 tonnes durant la période des travaux.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Territoriale de Coulommiers
- BBTP (Monsieur BUCELLONI)

A Coulommes le 21 mai 2026

Madame le Maire

F. BERNARD

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com